

Toute l'actualité sur les masters

Sommaire

[Le portail national des masters, une information complète](#)

[Le kit de communication](#)

[Note flash du SIES](#)

[Sites à consulter](#)

A savoir

[phase de candidature](#)

[aide à la mobilité](#)

[saisine du recteur](#)

[questions-réponses](#)

[ressources](#)

[En résumé, les points forts de TMM](#)

Le portail national des masters : une information complète et centralisée sur plus de 3 500 mentions de master et 8 000 parcours

Proposé par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, le portail www.trouvermonmaster.gouv.fr répertorie tous les diplômes nationaux de master délivrés par les établissements d'enseignement supérieur français. Les étudiants de L3 qui veulent intégrer un master à la rentrée prochaine trouveront facilement sur ce portail une information complète et mise à jour sur les contenus, les capacités d'accueil et les modalités d'accès, ainsi que des liens vers les fiches de formation des établissements... En quelques clics, ils peuvent repérer les masters qui correspondent le mieux à leur projet de poursuite d'études et faire des choix d'orientation éclairés.

Incitez les étudiants à consulter le portail et accompagnez-les dans leur démarche de candidature : les informations et les liens contenus dans cette lettre vous permettront de bien les informer.

[Consulter le portail national des masters](#)

Kit de communication

Affiches, infographies, vignettes et animations pour les réseaux sociaux : le kit de communication trouvermonmaster propose des supports de communication déclinés aux différents formats et synthétisant toutes les informations indispensables.

[Télécharger le kit 2022](#)

Note flash du SIES

Le taux d'insertion des diplômés 2018 de master (hors enseignement) après 30 mois de vie active s'élève à 90 %. Ce taux est en baisse de 2,2 points par rapport à la promotion 2017, en raison d'une conjoncture moins favorable du marché du travail en décembre 2020 du fait de la crise sanitaire.

[Consulter la note](#)

Sites à consulter

Toute l'actualité des masters sur les sites du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation www.esr.gouv.fr et www.etudiant.gouv.fr

[Page dédiée sur esr.gouv.fr](#)

[Page dédiée sur etudiant.gouv.fr](#)

Retrouver [les jeux de données ouvertes](#) proposés par le ministère, concernant l'offre nationale de formation en master.

À savoir

La phase de candidature

Pour qu'ils multiplient leurs chances de réussite et pour qu'ils puissent saisir le recteur le cas échéant, incitez vos étudiants à :

- effectuer au moins cinq candidatures en master,
- candidater dans au moins deux mentions de master distinctes,
- candidater auprès d'au moins deux établissements différents.

Accompagnez vos étudiants dans leurs recherches !

Une aide à la mobilité sous conditions pour les étudiants boursiers en 1^{er} année de master

Les étudiants boursiers titulaires d'une licence inscrits en première année de master peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'une aide à la mobilité lorsqu'ils changent de région académique entre la licence et le master. Le montant de cette aide est de 1 000 euros par étudiant. Dépôt des demandes sur etudiant.gouv.fr.

Les infos sur nos sites :

- Esr.gouv.fr
- Etudiant.gouv.fr

La saisine du recteur

Si, à l'issue de la phase de candidature en première année d'un cursus de master, les étudiants titulaires d'un diplôme national de licence n'ont reçu aucune réponse positive, ils pourront, sous certaines conditions (attention, des délais très courts s'appliquent), saisir le recteur de région académique, qui leur adressera des propositions d'admission dans une formation tenant compte de leur projet professionnel et de l'établissement dans lequel ils ont obtenu leur licence. Cette saisine s'effectuera via le site trouvermonmaster.gouv.fr (ouverture du [téléservice](#) en juin 2022).

Questions-réponses

À quoi sert le portail des masters ? Qu'est-ce qu'un diplôme national de master (DNM)? À quoi correspondent les capacités d'accueil ? Que faire en cas de réponses négatives à toutes les candidatures à l'entrée en master ?...

[Réponses aux questions les plus fréquentes](#) (FAQ disponible sur le portail des masters mise à jour le 4 avril 2022)

Ressources

- Cadre législatif et réglementaire

[Article L612-6 du code de l'éducation](#)

[Article R612-36-3 du code de l'éducation](#)

[Article R612-32-6 du code de l'éducation](#)

- Aide à la mobilité

[Décret du 10 mai 2017](#) relatif à l'aide à la mobilité accordée aux étudiants inscrits en première année du diplôme national de master

[Arrêté du 21 août 2017](#) fixant le montant de l'aide à la mobilité accordée aux étudiants qui changent de région académique pour s'inscrire en première année de master après l'obtention de leur diplôme national de licence

Les points forts de trouvermonmaster.gouv.fr

- **Seul site répertoriant l'intégralité des diplômes nationaux de master** proposés par les établissements d'enseignement supérieur français accrédités.
- **Une information centralisée**, claire et complète sur les masters permettant :
 - de faire des choix d'orientation pertinents,
 - d'élargir le champ des recherches à plusieurs mentions, établissements et/ou académies.
- **Des recherches affinées par critères** (mention, parcours, établissement, lieu de formation).
- **Un accès à des informations précises**, par exemple sur les modalités de candidature, les capacités d'accueil, les compétences et connaissances attendues, les modalités d'enseignement (formation initiale, formation à distance, formation continue, alternance, apprentissage, hybride), les lieux de formation...
- **Un lien direct, lorsqu'un master intéresse l'étudiant, vers la fiche de formation** de l'établissement qui le délivre. Une sauvegarde des recherches et leur partage sur Twitter ou Facebook.